

Publié par : juridique
Date de dépôt : 17/04/2026
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 14 Avril 2026
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

POUVOIRS : DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

Délibération n°

N° D2026-59

Objet

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE 13 POUR LE MAINTIEN DU DISPOSITIF « OPERATION FAÇADES »

Exposé des motifs :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE13) exerce une mission de service public visant à promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale dans le respect du patrimoine local ;

La commune de Venelles est adhérente au CAUE13 et s'est engagée, par délibération n°D2019-169AT en date du 20 décembre 2019, dans le dispositif « Embellissement des façades et des paysages de Provence », communément appelé « Opération Façades », porté par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ; Celui-ci a pour objectif d'encourager la rénovation et le ravalement des façades visibles depuis l'espace public par l'attribution de subventions ;

Par courrier en date du 22 décembre 2025, le CAUE13 a informé la commune de la suspension temporaire du dispositif pour les nouvelles demandes, en raison des

difficultés financières liées notamment à la réforme des modalités de collecte de la taxe d'aménagement entraînant une baisse significative de ses recettes ;

Afin de poursuivre la dynamique d'embellissement du patrimoine bâti et la poursuite de l'accompagnement architectural et technique des nouveaux dossiers, il est aujourd'hui nécessaire de conclure une convention spécifique avec le CAUE13 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026, et renouvelable par tacite reconduction, cette convention étant assortie d'une participation financière de la commune fixée forfaitairement à 2 000 euros pour l'année 2026 ;

Considérant la volonté de la commune de maintenir la mise en œuvre du dispositif « Opération Façades » sur son territoire ;

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D2019-169AT du 20 décembre 2019 instaurant le dispositif « Embellissement des façades et des paysages de Provence » communément appelé « Opération façades ».

Vu le projet de convention d'accompagnement pour le suivi du dispositif « embellissement des façades et des paysages de Provence » ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'accompagnement pour le maintien du dispositif « embellissement des façades et des paysages de Provence » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à l'exécution de la convention sont inscrits au budget communal ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture 013-211301130-20260414-DM2026_0059-DE Date de réception préfecture : 17/04/2026
